



Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique

En 2018, les entrepreneurs individuels ayant opté pour le régime de la micro-entreprise immatriculés au premier semestre privilégient les activités spécialisées, scientifiques et techniques (19 %), le commerce (16 %) et les transports (12 %). Comme pour les générations précédentes, 60 % démarrent leur activité dans l'année : 57 % d'entre eux le font à titre d'activité principale et 43 % en activité de complément.

Si ce sont surtout d'anciens salariés du privé, la part des étudiants ou scolaires augmente par rapport aux créateurs de 2014, tandis que celle des chômeurs et des autres personnes sans activité professionnelle diminue. Les créateurs sont donc plus jeunes. Ils sont également plus diplômés. La proportion de femmes est quant à elle stable (37 %).

Près de la moitié des nouveaux micro-entrepreneurs (46 %) cherchent avant tout à créer leur propre emploi. Un tiers conservent une autre activité rémunérée en plus de leur entreprise. Les projets demeurent modestes, 48 % des micro-entrepreneurs n'ont rien investi lors de leur immatriculation. Les créateurs sont de plus en plus aidés, 47 % ont bénéficié d'un dispositif d'aide pour monter leur projet (+ 11 points par rapport à 2014).

En 2018, 16 % des nouveaux micro-entrepreneurs travaillent par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation ; cette proportion monte à 65 % dans les transports. L'utilisation d'Internet est en hausse par rapport à 2014 (86 %, + 16 points) de même que celle des réseaux sociaux (43 %, + 12 points).

Damien Richet, Nicolas Bignon (Insee)

Avertissement

Les résultats tiennent compte de la correction réalisée en septembre 2020 du partage entre micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels classiques dans les statistiques de créations d'entreprises.

En 2018, 420 000 **créateurs d'entreprise** ont choisi le régime du **micro-entrepreneur** (anciennement auto-entrepreneur), soit 61 % des créations de l'année. Parmi les immatriculations du premier semestre, champ de cette étude, les secteurs privilégiés sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques (19 %), notamment le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, le commerce (16 %) et les activités de transports et d'entreposage (12 %). Ces dernières ne représentaient que 2 % des immatriculations de micro-entrepreneurs en 2014. Leur essor s'explique par celui des autres activités de poste et de courrier, et particulièrement la livraison à domicile.

Six micro-entrepreneurs sur dix démarrent leur activité dans l'année

En 2018, 60 % des nouveaux micro-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires lors de leur premier exercice et ont donc effectivement démarré une activité économique (*encadré*). Cette proportion est identique à celle des créateurs de 2014.

Le taux de démarrage économique l'année d'immatriculation varie selon les secteurs d'activité. Ainsi, il est élevé dans l'industrie (76 % ; *figure 1*), la santé humaine et l'action sociale (75 %), la construction (72 %), les autres activités de services aux ménages

(71 %) et l'enseignement (70 %). À l'opposé, il est faible dans les transports et l'entreposage (39 %) et dans les activités financières et les activités immobilières (47 %).

Par rapport aux créateurs de 2014, le taux de démarrage économique est en hausse dans la construction (+ 13 points), l'industrie, les autres activités de services aux ménages (+ 8 points) et les activités de services administratifs et de soutien (+ 7 points). Il baisse dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (- 5 points), l'enseignement (- 4 points) et la santé humaine et l'action sociale (- 3 points).

57 % des micro-entrepreneurs qui démarrent en font leur activité principale

En 2018, 57 % des micro-entrepreneurs ayant démarré une activité en font leur activité principale, soit 3 points de plus qu'en 2014. Exercer en activité principale est le plus fréquent dans le secteur de la construction (74 %), suivi par les autres activités de services aux ménages (63 %) et le commerce (60 %).

À l'opposé, les micro-entrepreneurs se déclarent majoritairement en activité de complément dans les arts, spectacles et activités récréatives (56 %), l'enseignement (54 %), les transports (52 %) et la santé humaine et l'action sociale (51 %). Exercer en activité de complément est aussi plus fréquent pour les retraités (78 %) et les étudiants (58 %).

63 % des micro-entrepreneurs en activité de complément déclarent qu'ils n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime, contre 48 % de ceux en activité principale.

Surtout des salariés du privé, de plus en plus d'étudiants ou scolaires

Lors de leur immatriculation au premier semestre 2018, les micro-entrepreneurs sont essentiellement des salariés du secteur privé (38 % ; *figure 2*) et des chômeurs (26 %), même si la part de ces derniers a légèrement diminué en quatre ans (28 % en 2014). La part des créateurs sans activité professionnelle a également diminué (12 % en 2018 contre 15 % en 2014), de même que celle des agents de la fonction publique (5 % en 2018 contre 7 % en 2014). Dans le même temps, la proportion d'étudiants ou scolaires a doublé (13 % en 2018 contre 6 % en 2014). Un tiers des immatriculations dans les transports sont de leur fait. Cependant, ils démarrent moins souvent une activité économique : 49 % contre 64 % des chômeurs et 70 % des retraités.

Des créateurs plus jeunes et plus diplômés

Conséquence de l'augmentation du nombre de créateurs étudiants ou scolaires : les nouveaux micro-entrepreneurs sont plus jeunes. En effet, 36 % ont moins de 30 ans en 2018 contre 30 % en 2014. Cependant, le taux de démarrage économique l'année de l'immatriculation est plus faible pour les moins de 30 ans (51 %) que pour les plus de 50 ans (69 %).

Les nouveaux micro-entrepreneurs sont également plus diplômés : 45 % sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2018 contre 41 % en 2014 (*figure 3*). Les diplômés du 3^e cycle du supérieur représentent désormais 16 % des nouveaux micro-entrepreneurs. Ils privilégient les activités spécialisées, scientifiques et

techniques, l'information et la communication ou la santé humaine et l'action sociale, activités dans lesquelles ils représentent environ un tiers des immatriculations. En contrepartie, la part des micro-entrepreneurs dont le niveau de diplôme est inférieur au baccalauréat diminue (31 % en 2018 contre 38 % en 2014).

La proportion de créatrices est stable

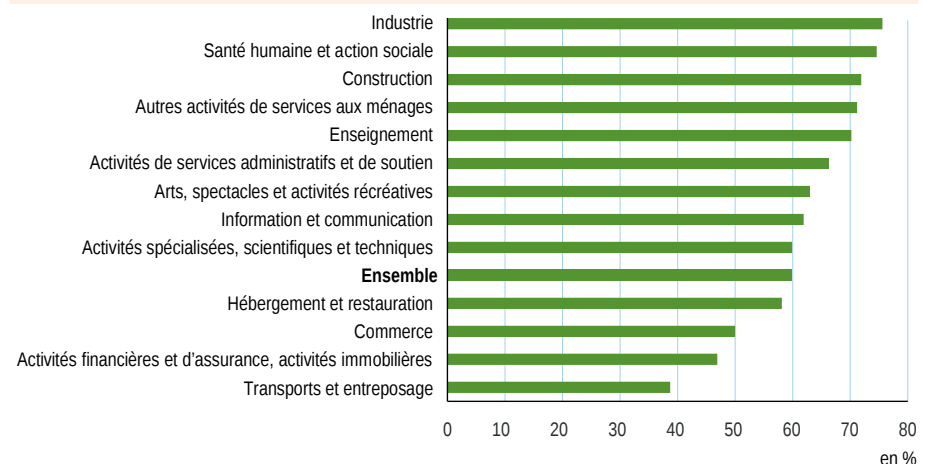
La part des femmes dans les immatriculations de micro-entrepreneurs (37 %) est stable par rapport à 2014. Elles sont davantage présentes parmi ceux ayant démarré une activité avant la fin de l'année (41 % en 2018 comme en 2014).

Identifier les micro-entrepreneurs économiquement actifs

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) centralise les déclarations de chiffre d'affaire des entrepreneurs individuels ayant opté pour le régime de la micro-entreprise. Ces données administratives font foi pour repérer le démarrage d'activité des micro-entrepreneurs : une unité est dite économiquement active un trimestre si elle a déclaré un chiffre d'affaires positif lors de ce trimestre. L'unité est radiée en l'absence de chiffre d'affaires pendant deux années consécutives (8 trimestres).

Dans le cadre de l'enquête Sine Micro-entrepreneurs 2018, un compte est dit démarré au moment de l'enquête s'il existe une déclaration de chiffre d'affaires positif pour l'année 2018. Ainsi, au moment de l'enquête, 60 % des micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 apparaissent comme ayant déclaré un chiffre d'affaires positif au cours de l'année 2018. Ce taux de démarrage dans l'année n'est pas directement comparable aux taux de démarrage de la deuxième vague des enquêtes Auto-entrepreneurs 2010 et 2014. Ces derniers font en effet intervenir les déclarations Acos sur les huit trimestres suivant l'immatriculation de l'auto-entrepreneur. Ce recul permet d'évaluer le taux définitif de démarrage des auto-entrepreneurs.

1 Taux de démarrage des micro-entrepreneurs dans l'année 2018 par secteur d'activité



Lecture : parmi les micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018 dans le secteur des transports et de l'entreposage, 39 % ont démarré une activité dans l'année 2018.

Champ : micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018.

Source : Insee, enquête Sine Micro-entrepreneurs 2018.

2 Répartition des nouveaux micro-entrepreneurs selon leur situation professionnelle avant leur immatriculation

	Micro-entrepreneurs immatriculés au 1 ^{er} semestre 2018					
	Ensemble	Ayant démarré dans l'année			2014	2010
		une activité	une activité principale	une activité de complément		
Indépendant, chef d'entreprise salarié	6	7	8	5	6	6
Agent de la fonction publique	5	5	3	8	7	6
Salarié du secteur privé	38	37	31	45	38	39
<i>dont CDD, intérimaire, intermittent</i>	6	6	6	6	7	7
Chômeur	26	28	37	17	28	29
Étudiant ou scolaire	13	11	8	14	6	5
Sans activité professionnelle	12	12	14	11	15	17
<i>dont retraité</i>	3	4	1	7	5	6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Lecture : parmi les micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018, 26 % étaient chômeurs juste avant de s'inscrire.

Champ : micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018.

Source : Insee, enquêtes Sine Micro-entrepreneurs 2018, Auto-entrepreneurs 2010 et 2014.

En revanche, le fait d'exercer une activité principale ou de complément n'est pas différencié selon le sexe.

Les clivages sectoriels sont toujours marqués : les créatrices sont très présentes dans la santé humaine et l'action sociale (82 % des immatriculations) et les services aux ménages (71 %), alors qu'elles sont quasiment absentes de la construction (2 %) et des transports (6 %).

Près de la moitié des micro-entrepreneurs cherchent à créer leur propre emploi

En 2018, parmi les principales raisons qui ont poussé les micro-entrepreneurs à choisir ce régime, 46 % citent la volonté de créer leur propre emploi, proportion en hausse par rapport à 2014 (+ 8 points). La plupart d'entre eux (76 %) font de leur entreprise leur activité principale. Par ailleurs, quatre nouveaux micro-entrepreneurs sur dix souhaitent créer leur propre entreprise, moins de deux sur dix veulent tester un projet d'entreprise et moins d'un sur dix cherchent à régulariser une activité non déclarée.

Un tiers des créateurs conservent une autre activité rémunérée

Un tiers des créateurs conservent une activité rémunérée en plus de leur entreprise, soit à temps complet (21 % des créateurs), soit à temps partiel (12 %). Ils étaient 37 % en 2014 et 40 % en 2010. La moitié (51 %) de ceux qui ont une autre activité rémunérée à temps plein démarrent effectivement leur activité de micro-entrepreneur, contre 63 % pour ceux qui n'en ont pas.

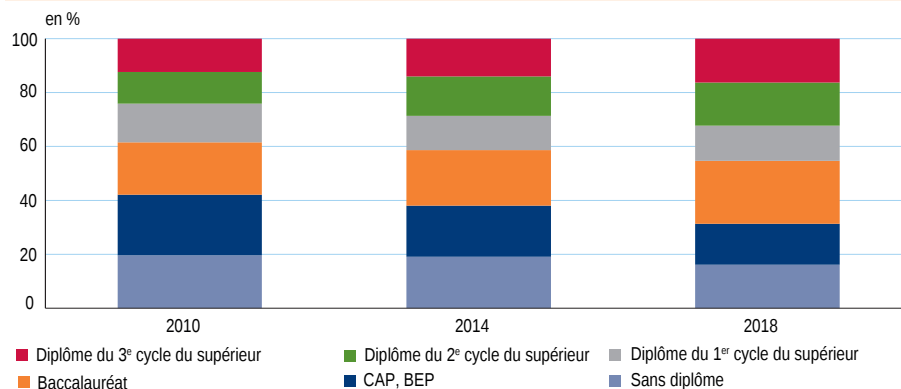
Les créateurs dont l'activité de micro-entrepreneur n'est pas celle de leur principal métier sont désormais majoritaires : au moment de leur immatriculation, 57 % ont un métier différent de l'activité qu'ils exercent en tant que micro-entrepreneur, contre 51 % en 2014 et 49 % en 2010. Les changements de métier sont plus fréquents lorsque le micro-entrepreneur conserve une autre activité rémunérée, 70 % contre 50 % lorsqu'ils n'en gardent pas.

L'investissement initial demeure faible ou nul

En 2018, la moitié des micro-entrepreneurs (48 %) n'ont pas mobilisé de moyens financiers au démarrage de leur projet et 22 % ont investi moins de 1 000 euros. Le faible recours aux moyens financiers est une constante de ce régime depuis sa création : en 2014, 50 % n'avaient rien investi.

Les micro-entrepreneurs en activité principale engagent davantage de moyens financiers que ceux en activité de complément : 18 % des premiers ont investi au moins 4 000 euros contre seulement 7 % des seconds.

3 Répartition des nouveaux micro-entrepreneurs selon leur niveau de diplôme



Lecture : 16 % des micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018 n'ont pas de diplôme.

Champ : micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018.

Source : Insee, enquêtes Sine Micro-entrepreneurs 2018, Auto-entrepreneurs 2010 et 2014.

La proportion de micro-entrepreneurs ayant effectivement démarré une activité économique augmente avec l'investissement initial : elle est de 66 % chez les micro-entrepreneurs ayant mobilisé au moins 4 000 euros au lancement du projet contre 54 % chez ceux qui n'ont rien investi.

Des créateurs de plus en plus aidés dans leur projet

En 2018, 47 % des micro-entrepreneurs ont bénéficié d'au moins un dispositif d'aide pour créer leur entreprise, proportion en hausse par rapport à 2014 (36 %). L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) est l'aide la plus fréquemment reçue (45 % des micro-entrepreneurs), loin devant l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce, 7 %). 67 % des micro-entrepreneurs qui bénéficient d'un dispositif d'aide démarrent effectivement une activité économique avant la fin de l'année, contre 53 % pour ceux qui ne bénéficient d'aucun dispositif.

Au moment de créer leur entreprise, 43 % des micro-entrepreneurs percevaient des minima sociaux ou des allocations : 5 % touchaient la prime d'activité, 10 % au moins un minimum social (le plus souvent le RSA) et 31 % une allocation chômage.

En 2018, 35 % des nouveaux micro-entrepreneurs ont monté leur projet seul. 43 % ont reçu l'appui de leur entourage personnel en matière de conseil, d'information ou de soutien logistique. 24 % ont été appuyés par une structure dédiée à la création d'entreprise. Un quart des nouveaux micro-entrepreneurs (24 %) ont reçu une formation particulière pour la création de leur entreprise, soit deux fois plus que les créateurs de 2014 et de 2010. Cette hausse est portée par les artisans, dont certains avaient l'obligation de suivre un stage de préparation à l'installation en 2018.

Une clientèle essentiellement composée de particuliers

Les particuliers sont la clientèle la plus importante en matière de chiffre d'affaires pour 59 % des nouveaux micro-entrepreneurs, alors que 32 % sont plutôt tournés vers les entreprises, 6 % vers des administrations, organismes publics ou parapublics et 3 % vers leur ancien employeur. Pour 18 % des nouveaux micro-entrepreneurs, le chiffre d'affaires dépend essentiellement d'un seul client. Les micro-entrepreneurs dépendent plus souvent d'un seul client quand ils travaillent principalement pour leur ancien employeur (49 %), des entreprises (32 %) ou des administrations, organismes publics ou parapublics (29 %). En revanche, les micro-entrepreneurs majoritairement tournés vers les particuliers dépendent rarement d'un seul client (8 %). Les secteurs où la dépendance à un client est la plus forte sont l'information et la communication (36 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (34 %).

Deux micro-entrepreneurs des transports sur trois travaillent via une plateforme numérique

Un nouveau micro-entrepreneur sur six (16 %) ayant démarré son activité travaille par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation (figure 4). Dans les trois quarts des cas, il s'agit de leur principale source de chiffre d'affaires. Le secteur des transports est de loin le plus concerné, avec presque deux tiers des micro-entrepreneurs qui travaillent par l'intermédiaire d'une telle plateforme. L'hébergement-restauration, deuxième secteur le plus concerné, est loin derrière (un quart de ces micro-entrepreneurs). Les jeunes micro-entrepreneurs ont davantage recours à une plateforme numérique : 38 % des moins de 25 ans sont concernés, 21 %

des 25-29 ans et 11 % des 30 ans ou plus. La moitié (48 %) des étudiants créateurs travaillent par l'intermédiaire d'une plateforme.

Parmi les micro-entrepreneurs travaillant par l'intermédiaire d'une plateforme numérique, 29 % ont spécialement créé leur entreprise dans ce but. Cette proportion diminue avec l'âge : 46 % des moins de 25 ans contre seulement 4 % des 55 ans ou plus. Le secteur des transports est particulièrement concerné : la moitié (52 %) des micro-entrepreneurs travaillant pour une plateforme se sont immatriculés principalement dans ce but.

Une utilisation plus fréquente d'Internet et des réseaux sociaux

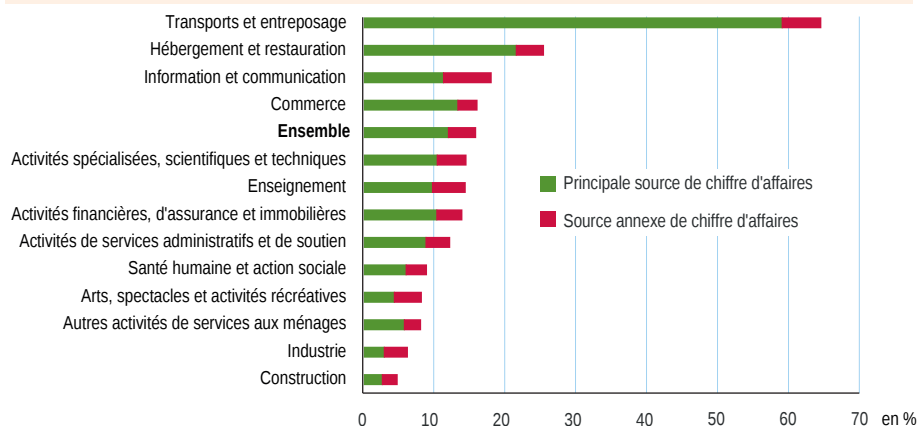
En 2018, 86 % des nouveaux micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité utilisent Internet. Cette proportion est plus élevée qu'en 2014 (70 %). L'usage des courriels (71 % des micro-entrepreneurs), la recherche et l'échange d'informations (69 %) et le règlement des formalités administratives (64 %) sont les activités les plus réalisées en ligne. Le passage de commandes et l'envoi de devis sont moins répandus (48 %), comme la recherche de marchés (30 %). Toutes ces pratiques sont en hausse par rapport à 2014.

En 2018, 43 % des nouveaux micro-entrepreneurs utilisent les réseaux sociaux pour leur travail, contre 31 % en 2014. Les trois quarts d'entre eux ont un blog et/ou un compte sur un ou plusieurs réseaux sociaux. 28 % des nouveaux micro-entrepreneurs ont un site internet dédié à leur activité, contre 26 % en 2014. Ils sont même 42 % dans la santé humaine et l'action sociale et l'information-communication. Seulement 7 % des micro-entrepreneurs y proposent de la vente en ligne, mais cette proportion monte à 20 % dans le commerce.

Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) – enquête Micro-entrepreneurs** permet d'observer et de suivre une génération de nouvelles entre-

4 Part des nouveaux micro-entrepreneurs travaillant via une plateforme numérique



Lecture : dans les transports et l'entreposage, 65 % des micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018 travaillent via une plateforme numérique de mise en relation. Il s'agit de la source principale de chiffres d'affaires pour 59 % des micro-entrepreneurs du secteur.

Champ : micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 et actifs au dernier trimestre 2018.

Source : Insee, enquête Sine Micro-entrepreneurs 2018.

prises tous les quatre ans. L'échantillon est composé de 56 000 micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018. Ils ont été enquêtés fin 2018, et le seront de nouveau en 2021 et 2023. Le champ de l'enquête couvre 214 000 micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 dans les activités marchandes non agricoles. La nomenclature utilisée pour les enquêtes est la NAF rév. 2 en 21 postes.

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle fournit les chiffres d'affaires déclarés par les cotisants.

Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

Un **micro-entrepreneur** (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014) bénéficie du

régime de même nom, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. En 2018, le micro-entrepreneur devait réaliser moins de 170 000 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale et moins de 70 000 euros pour une activité de services.

Pour en savoir plus

- « Statistiques de créations d'entreprises : correction du partage entre micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels classiques », *Communiqué de presse*, Insee, septembre 2020.
- Dorolle A., « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », *Insee Première* n° 1818, septembre 2020.
- Gourdon H., « Les créations d'entreprises en 2018 : en forte hausse, portées par les immatriculations de micro-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1734, janvier 2019.
- Béziau J., Rousseau S., Mariotte H., « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale », *Insee Première* n° 1615, septembre 2016.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol
Rédacteurs :
P. Glénat, S. Pujol
Maquette : B. Rols, RPV
Code Sage : IP201821
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

